« Roubaisienne », 16, boulevard de Paris, aujourd'hui vendredi et à partir de 9 heures du soir, au local, rue Jeanne d'Arc — dernier délai, midi.

Départ de Roubaix, dimanche matin 6 h. 45. — Retour le même jour. — Départ de Dunkerque, 10 h. 50 soir. — Prix 4 fr. en 3e aller et retour.

Savon du Congo, *le plus parfumé p. la toilette.*

Voir
à la quatrième page l'article
LISEZ

Abandonnez l'usage du Gaz qui, occasionne des explosions terribles. Brûlez du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

De préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électricine et étoile du Nord. n.o.

TOURCOING

MENEURS COLLECTIVISTES

La façon dont ils entendent la liberté

Notre rédacteur en chef, M. Georges Robert, nous a donné un remarquable article publié hier en tête du journal, montré le cas que les adeptes du collectivisme font de la liberté de réunion.

Mais ce n'est pas seulement à la liberté de réunion qu'ils attaquent. Ils s'en prennent également à la liberté individuelle.

Ce qui se passe en ce moment à Tourcoing paraît les moins sûrs du bien de notre à *réfléchir les ouvriers sur les beautés du collectivisme.*

Il ne s'agit plus cette fois du président-cabaretier Sonnart, attirant chez lui les ouvriers victimes de la grève, mais bien d'un autre membre du syndicat, un meneur collectiviste, qui a une dizaine de jours de prison à purger et entend passer tout le monde à la casserole.

Un pauvre diable de tapisseur disait il y a quelques jours devant ce citoyen :

« Moi, je suis socialiste, mais pas internationaliste. »

Aussitôt, il reçut un plein visage un violent revers de main de son longuent contradicteur, histoire de lui faire entrer le collectivisme dans la cervelle.

Ouvriers, quand vous apercevrez-vous donc que vous êtes non-seulement exploités, roulés, mais encore que l'on entend vous terroriser en vous ôtant toute liberté de penser et d'agir en hommes libres.

Vous avez secoué le joug clérical, prenez garde au joug collectiviste.

Dommage à la propriété d'autrui

Des rapports de contravention ont été établis à charge de Julien M..., 20 ans, mécanicien, rue de la Cité, et Victor D..., 20 ans, mécanicien, rue Desrez, pour dommages causés à la propriété d'autrui. Le dernier sera en outre poursuivi pour s'être masqué hors temps de carnaval.

Tentative de vol

Lundi dernier, le nommé Arthur Prouvost, 34 ans, portefaix, demeurant à Roubaix, qui était entré à l'estaminet Henri Mate, rue Sainte-Blaise, fit semblant d'aller à la cour et monta dans une chambre où il s'empara d'un pardessus et d'un gilet. Le cabaretier ayant entendu du bruit, alla voir et surprit Prouvost qui descendait l'escalier. Se voyant découvert il laissa tomber le paquet de vêtements et prit la fuite.

Plainte ayant été déposée entre les mains de M. le Commissaire de police du 2e arrondissement, ce magistrat a immédiatement pris et avoua la tentative de vol. Il a été maintenu en état d'arrestation.

Saisie de viandes

Un porc pesant 57 kilos, reconnu impropre à la consommation, a été saisi à l'abattoir par les soins de M. Ansart, vétérinaire-inspecteur des denrées alimentaires, et enfoncé au dépôt des fumiers, aux Orions.

Chronique colombophile

La Société colombophile « Les Eclaireurs », établie chez M. Duvel Ernest, place Notre-Dame-des-Lourdes, informe les amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de six kilomètres, qu'elle donnera un concours mardi, le 27 juin 1897. Prix d'honneur 30 francs.

Un grand nombre de prix d'excellence seront joués gratuitement.

Mise en panier le 26 juin, de 3 heures à 7 h. 1/2 du soir.

Gruson. — Des individus restés inconnus ont pénétré chez les propriétaires Dumortier, cultivateurs, et ont enlevé une somme de 18 fr. qu'ils ont trouvée dans un meuble. Avant de se retirer, les voleurs se sont restaurés.

La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête.

Croix. — *Procès-verbal* a été dressé à la charge de M. Delgutte, entrepreneur à Fives, pour avoir élevé, sans autorisation, un échafaudage pour la maison en construction de M. Parent, Grande-Rue, à Croix.

Une arrestation en vertu d'un mandat d'amener a été opérée ce soir par le garde Delcortrie. C'est celle d'un nommé Henri Lefebvre, âgé de 20 ans, teinturier, né à Roubaix et demeurant à Croix.

LILLE

Enfant noyé

COURAGEUX SAUVETEURS

Des enfants de huit à dix ans, jouaient hier vers quatre heures de l'après-midi, sur l'escalier qui conduit au canal de l'Arc au pont d'Amour, rue des Bouchers, lorsque le petit Rémy Dupouy, âgé de huit ans, dont les parents demeurent rue de la Baignerie, perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Les petits camarades se sauvèrent précipitamment, mais un ouvrier bouchoyeur, qui avait entendu la chute du gamin appela au secours.

M. Auguste Tille, marchand forain installé sur la place de l'Arsenal, accourut aussitôt, et, sans prendre le temps de se dévêtir, il se précipita dans l'eau.

Le courant est très violent à cet endroit et a déjà été funeste à quelques personnes. dont l'une un typographe du *Propagé*, notre camarade Dupouy, et, hélas, il y a deux ans.

M. Tille plongea à plusieurs reprises, mais il ne parvenait pas à trouver l'enfant et déjà la foule, qui suivait avec un intérêt angoissant ses tentatives de sauvetage, commençait à ne plus croire du pauvre garçon diminuaient sensiblement et qu'il avait toutes les peines à se maintenir sur l'eau.

Un citoyen non moins courageux, venait d'arriver à cet instant précis et voyant le danger que courait Tille, se jeta tout habillé dans le canal et fut assez heureux pour le ramener sur la rive.

Puis, il se précipita de nouveau dans l'eau bouseuse, plongea à plusieurs reprises sans efforts furent vains, il ne put trouver le cadavre du pauvre enfant.

Quand il remonta sur la chaussée ce brave homme qui n'apprend Dervaux Victor, 48 ans, marchand de poissons au marché Saint-Nicolas fut chaudement félicité par les nombreuses personnes qui avaient assisté à cette dramatique tentative de sauvetage.

Tille est aussi en part d'éloges pour sa vaillante conduite.

Découverte du cadavre

La nouvelle de la chute à l'eau du petit Dupont fut vite connue au quai du Wault et M. Louis Dercuille, 34 ans, tailleur, sauta dans une barque et armé d'une gaffe explora le canal. Après une demi-heure de recherches, il ramena le cadavre du pauvre petit au moment où les dragueurs de la ville, prévenus par téléphone, arrivaient en suivant le canal.

Le petit corps fut transporté au domicile des parents où le docteur Roy essaya en vain de le ramener à la vie.

On conçoit le désespoir des parents à la nouvelle de l'affreux malheur qui les frappait.

Remy Dupont est le sixième de dix enfants dont l'aîné a dix-sept ans.

M. Perlet, commissaire de police du 1er *arrondissement*, a ouvert une enquête. Nul doute qu'il ne signale le courage de Tille et de Dercuille. On récompense rarement courage plus méritant que le leur.

Brevet simple

Ont été reçues définitivement jeudi :

Mlles Demarcq, Lebarbier, Delplanque, Delory, Dupoilly, Dequenne, Derscinois, Deregnancourt, Dervienne, Desmidt, Devellenne, Devouge, Dewitte, Desjardins, Dorez, Dourlen, Drumeau, Louise Dubois, Madeleine Dubois, Marie Dubois, Jeanne Duhamel, Marie Dupire, Dupuroy, Marguerite Dupont, Driesart, Evin, Fary, Flipo, Fiévet, Fontaine, Fossoul, Forest, François, Gambier, Gantois, Garcenot, Gardin, Gillet, Gilliard, Gilliaux, Gaillemin, Georique, Gran, Gravelin, Gros, Grotard, Guelé, Guerre.

Guillermon.

Mlles Hamelin, Horrie, Hubbart, Kantz.

Mlles Labaen, Lagneau, Lagrange, Lerminet, Latouche-Lavigne, Lehran, Leclercq, Leconte, Lecomte, J. Lecrinte, M. Lecomte, R. Lefèvre, E. Lefèvre, Lefranc, Legureau, Legrand, Legroux, Lemaire, J. Lemaire, Lemoine, Lemarthe, Lhopital, Léné, Lyon, Lobier, Loiseau.

Mlles Machelart, Mayent, Maillot, Marechal, Martein, Mercier, Mercier, Mouchy.

MM. Monnier, N. Monnier, Moutreuil, Mortelecq, Mellier.

Mlles Nève, Nigun, Nison.

L'incendie du quai du Wault

Les ouvriers de la maison Lechat, incendie du manche dernier adressent au conseil municipal leurs vives félicitations pour le vote de 1,500 francs, qui a été émis en leur faveur à la dernière séance.

Abus de confiance

Procès-verbal pour abus de confiance a été dressé contre Delhaye Joseph, 34 ans, garçon de magasin, demeurant parvis St-Maurice 2, au service de M. Legrand Fleury, négociant rue des Urbanistes 9.

Ce dernier l'avait chargé d'aller chercher un bidon d'essence dans un magasin de la rue des Pénitentes 12, mais Dehlaer en profita pour distribuer gratuitement aux habitants du quartier deux ou trois cents kilos de savon blanc.

Accident

Hier, vers 8 heures du soir, le jeune Baclet, Jules, 14 ans, demeurant chez ses parents, 16, rue de Londres, jouant dans la rue du Faubourg-de-Béthune, a été renversé par la voiture de M. Cordier, marchand de vins à Haubourdin, et que tous lui a passé sur la jambe droite.

Le docteur Delval, de Loos, a constaté une légère contusion au genou droit et a fait transporter le blessé au domicile de ses parents.

LE NORD

Lambersart. — La rédaction d'une recrue auxiliaire des postes et télégraphes à Lambersart.

Wavrin. — A l'occasion du festival de dimanche prochain, 27 juin, un train spécial partira de Lille à heures du soir, arrivera à Haubourdin à 8 h. 32 et arrivera à Wavrin à 8 h. 35. Le retour de ce train aura lieu à 11 h. 55 du soir. La population se prépare à recevoir dignement les sociétés. De nombreuses fanfares seront reçues avec le parcours du cortège.

ARMENTIÈRES

Mort subite. — Jeudi vers 9 h. 1/2 du matin, la nommée Sophie Lemesre, veuve Cuignet, âgée de 88 ans, s'est trouvée subitement indisposée rue Nationale.

Transportée dans l'estaminet du « Grand Moulin », elle y rendit le dernier soupir.

Le docteur Harot a fait les constatations d'usage.

Arrestation. — Le nommé Henri Hottgus, journalier, âgé de 33 ans, se promenait en ville mercredi soir, avec un canon contenu. Il a inutile les agents qui l'ont arrêté.

On l'a transféré à Lille dans la journée de jeudi.

Insultes à la douane. — Procès-verbal a été dressé à la charge du sieur B., pour insultes graves aux employés de la douane de service aux portes de l'abattoir.

DOUAI

L'affaire Senez. — L'affaire Senez, ex-directeur de Douai-Nouvelle, est définitivement fixée au jeudi 5 juillet prochain, à la cinquième chambre d'être adressée aux témoins. Deux inculpations sont retenues contre Senez : Escroquerie et port illégal de décoration. M. D'Hoogue défendra la prévenu.

Le noyé de vendredi. — On a découvert sur le territoire de Lambres le cadavre d'Ilcart Trochet, âgé de 26 ans, ancien charpentier, tombé accidentellement dans la Scarpe vendredi dernier à la suite d'une crise nerveuse.

Accident. — Mercredi dans l'après-midi, le jeune Logeon, Victor, âgé de 5 ans, demeurant avec ses parents rue de la Vierge-Marie, est tombé accidentellement dans la branche de dérivation de la Scarpe, rue du grand-Bail, Douai. Depuis il y a trois jours d'eau en ce moment en raison du chômage. Il a été retiré immédiatement par un ouvrier témoin de l'accident. Dans sa chute, il s'est fait une blessure peu grave à la jambe gauche.

VALENCIENNES

Brevet élémentaire. — Admission. — A la liste que nous avons publiée hier des aspirantes définitivement reçues, nous devons ajouter les noms suivants qui clôturent les examens du brevet élémentaires (aspirantes). — Ce sont :

Mlles Desjardins, Genier, Destatte, Duhem, Martin Adolphine, Martin Berthe, Meurisse, Morelle, Mercier, Moura, Muylaert, Notredame, Pamart, Pavot, Poulain, Prevot, Ragon, Rémy, Sampaer, Senez, Taine Virginie, Taquet, Thoury, Trinquet, Verrhesen, Sennoys, Wetts.

Résultats définitifs : 1re série, 108 admissibles sur 132 présentées, soit 81 p. 0/0. — 2e série : 83 admissibles sur 108, soit 81 p. 0/0. — 3e série : 81 reçues définitivement sur 90, soit 90 p. 0/0.

81 reçues sur 132 candidates, soit 61 0/0.

Saint-Amand. — Voici les résultats du carnaval de 20 juin.

MM. Basset de St-Amand. 80 francs — Sézé, de Mouscron, 50 fr. — Deschibre, d'Armentières, 40 fr. — Varlet, d'Orchies, 30 fr. — Beaumont de Condé. 20 fr. — Baraffe de Calmelle, 15 fr. — Hornez de St-Amand, 10 fr. — Lion de Mouscron, 5 francs.

MM. Lamonnier de St-Amand, surprises — Delannoy, d'Armentières, 15 francs. — A Orchies — Bessemare, de St-Amand.— Corchand, de St-Amand Grimard, de Condé.

Prix de danse. Mlle Félicie Olivier d'Hergnies, 1 portrait carte album.

Monument patriotique

Cet probablement octobre prochain *un* aura *lieu l'inauguration du monument* élevé à la mémoire des enfants de Saint-Amand morts pour la Patrie.

Voici la description de ce monument exécuté par deux artistes locaux, MM. Edgard Boutry, sculpteur et Delomer, architecte.

Le socle supporte une gracieuse colonne, couronnée d'une urne funéraire. Le piédestal est orné sur un bel écusson de style Louis XV aux initiales R.F. La pointe d'une spée, dont la large poignée apparaît sur milieu des deux faces, sortant de l'écusson, la pierre dans sa partie inférieure.

Sur la colonne sont gravés ces mots : *La ville de Saint-Amand à ses Enfants morts pour la Patrie.* Près d'elle, une femme se tient debout sur le socle, dans une attitude fière et noble. Des cheveux ondés, épars, ses épaules supportant une cuirasse, elle est vêtue d'une ample jupe dont les plis flottent au vent. Dans la main gauche, elle serre la hampe d'un grand drapeau, qui repose à ses pieds et sur lequel elle semble s'appuyer; le bras droit est tendu et légèrement incliné vers le sol ; dans la main elle tient une couronne et une branche de laurier.

La Commission, pour l'instant, dispose de 3000 fr. D'après le devis établi, le socle du monument doit être en pierre de Soignies, la colonne et la statue en granit bleu-gris de Bavonvillers. Mais à la Ville accorde un nouveau subside, l'édifice sera construit entièrement, en pierre de Ville dite de Lorraine qui est beaucoup plus dure.

La Commission appelée à examiner l'emplacement du futur monument a fait son choix sur le terrain *actuellement occupé par la pompe de la place de* l'Eglise.

Le terrain avant désigné, soit le cimetière, soit la place Gambetta, en encore un emplacement dans l'axe du grand portail de l'Eglise, à égale distance des deux rues latérales et de la rue. — Enfin un *groupe d'Amandinois demandant par voie de pétition* la transformation de la place de l'Eglise, en un jardin public, afin d'y élever le monument au milieu de vertes pelouses. Le coup d'œil y gagnerait beaucoup certes, et l'idée mérite qu'on s'y arrête.

CAMBRAI

Le Cateau. — L'identité de la noyée trouvée dans la Selle, est établie. C'est une nommée Marie Egrot, femme Dupuis, âgée de 25 ans, de St-Martin-Riviere (Aisne). Mariée à un homme brutal et parresseux dont on ignore actuellement la résidence la malheureuse femme était venue demeurer au Cateau. Prise d'idées noires chemin faisant elle a dû se jeter à l'eau.

A Avesnes-lès-Aubert, vers minuit, les cris au secours mettaient en émoi les habitants de la rue du Pont-*Fourcroy*. Plusieurs personnes accourues, crurent rêvent de la rivière un homme qui, malgré les soins les plus énergiques, on ne parvint pas à ranimer la victime.

Il n'était pas du pays, mais on ne tarda pas à être fixé sur son identité. C'est un sieur Blot Frédéric, âgé de trente ans, ouvrier de jardinier de Quesnoy, où il demeure Grande Rue de Valenciennes, il s'en rendait le matin à pied. Il y a six ans son père et était noyé à la tête d'une petite famille de sept enfants, dont l'aîné a 15 ans.

Assez de ces enfants ne travaillait encore et Blot, qui avait déjà éprouvé un profond chagrin de la mort de sa femme, avait à veiller à lui seul à l'éducation et à l'entretien de cette nombreuse progéniture.

C'était un bon ouvrier, rangé, mais ses charges de plus en plus étaient lourdes ; il en a perdu la tête et a été hanté alors par l'idée du suicide.

Vendredi dernier, il quittait Quesnoy, passa la nuit de lundi à mardi chez un de ses parents, M. Herbin, Elisée, 25, rue Auguste-Seydoux, son cousin sous-gouverneur. Celui-ci le trouva très triste, très affecté. Mais Blot ne lui fit aucune confidence et ne lui manifesta aucunement son intention d'attenter à ses jours.

Rien de ces enfants ne travaillait encore et Blot, qui avait déjà éprouvé un profond chagrin de la mort de sa femme, avait à veiller à lui seul à l'éducation et à l'entretien de cette nombreuse progéniture.

C'était un bon ouvrier, rangé, mais ses charges de plus en plus étaient lourdes ; il en a perdu la tête et a été hanté alors par l'idée du suicide.

Vendredi dernier, il quittait Quesnoy, passa la nuit de lundi à mardi chez un de ses parents, M. Herbin, Elisée, 25, rue Auguste-Seydoux, son cousin sous-gouverneur. Celui-ci le trouva très triste, très affecté. Mais Blot ne lui fit aucune confidence et ne lui manifesta aucunement son intention d'attenter à ses jours.

Sa présence n'avait rien d'extraordinaire au Cateau, Blot était appelé à voyager quelquefois dans l'intérêt de son commerce. Il avait fréquemment du reste à son compte qu'il se rendait à Landrecies et quelquefois à Cambrai. Le Boussel, il lui avait dit qu'il allait vers Saint-Souplet.

Le corps du malheureux a été transporté à l'hospice, et ses nombreux coreligionnaires au Quesnoy, ont été prévenus par dépêche.

AVESNES

Fourmies. — Le gouvernement a saisi la Chambre d'un projet applicable jusqu'au 31 décembre 1900 inclusivement, 1° proportion de la surtaxe de 2 fr. 50 par hectolitre sur vin actuellement perçue à l'octroi de Fourmies.

Le produit de cette surtaxe (6,675 fr. par an environ) devra être spécialement affecté aux travaux de pavage et de reconstruction des trottoirs.

— Le sieur Fernand Boulmier, 29 ans, cabaretier, rue Saint-Pierre, était allé hier matin, vers sept heures, nager dans l'étang des Moines. Une dame Bécart, passant sur le chemin de halage, longeant la rivière, entendit appeler au secours. Le sieur Clément accourut et tendit vainement une perche. A la noyée du sieur Bécart, le 4 juillet dernier. Le malheureux, marié depuis un an à la dame Irma Chardon du Wariers, laisse trois enfants.

HAZEBROUCK

Cassel. — *Le fête de ligne.* — Le 84e de ligne, revenant d'effectuer ses tirs de guerre, a célébré jeudi à Cassel. Le régiment a été fort éprouvé pendant la marche par la chaleur et par le manque d'eau. Il a laissé en route environ une soixantaine d'hommes. On parle même de la mort d'un soldat.

Nous reviendrons sur ce bruit, que nous n'avons pu vérifier, sera démenti.

DUNKERQUE

Un « Mirliton » malade. — Les « Mirlitons » se sont joyeusement amusés à Dunkerque, but de leur excursion. Ces cinquantaine d'ouvriers ont suivi jusqu'à Gravelines, où ils ont pu voir le « Mirliton » et St-Eloi » ils iront de la à Anvers et ensuite à Bruxelles.

L'un d'eux M. Gamin, médecin-vétérinaire à Courbevoie, n'a pu suivre ses camarades. Frappé d'une insolation, il est resté à l'hôpital place du Kop. Il a dû remorquer français « Commerce » à l'arrière, a brisé un garde-corps de l'échaud en amont on y battant avec son côté bâbord arrière. Les avaries se régleront sans nul doute à l'amiable.

Accidents au port. — M. Lemaire, maître de port, a fait, au de l'échaud Tourgis, en commandant la manœuvre d'un treuil, a été atteint à la lèvre supérieure par le câble qui se frappe violemment. Cet accident n'aura pas d'conséquences graves.

— Félix Deturck, occupé à bord du steamer suédois « Christ », a été atteint à la tête par une poutrelle et a reçu une blessure sérieuse.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Est-ce un empoisonnement ? — M. Louis Petit, cabaretier, rue Sainte-Croix, est mort ce matin d'une affection cardiaque, disent les uns, empoisonné, disent les autres.

Il venait de rentrer du Pas, vers cinq heures ; il demanda à sa femme de demander lui chercher un peu de café, car il se sentait mal.

Mme Petit descendit en hâte, et monta aussitôt le café demandé. Elle n'approcha du lit ; quelle ne fut pas sa douleur en constatant que son mari avait rendu le dernier souffle.

Ceci est l'une des versions ; la seconde diffère complètement. On dit que M. Petit aurait absorbé volontairement de l'arsenic et qu'à la suite de cette absorption la mort serait survenue.

La police ayant entendu circuler ces bruits a ouvert une enquête. M. le docteur Baude, sans pourtant se prononcer d'une façon très affirmative, a cependant conclu à l'hypothèse d'empoisonnement sur le cadavre de M. Petit.

Le parquet a été informé et peut-être ordonnera-t-il l'autopsie, pour couper court aux bruits qui ont cours.

BETHUNE

Carvin. — Pour conserver un peu d'honneur. — Il paraîtrait qu'à Carvin le record de l'honneur est délégué par les ouvriers du syndicat. Aussi ses collègues ont-ils à cœur de protester contre cette délégation peu sûre et de faire savoir à qui de droit qu'ils voulent maintenant retenue sur le prix d'un vase, qu'ils ont cassé, et qu'ils ne sont pas assez d'Etat-major, à titre de dommages et intérêts et aux frais et dépens de la cause.

Ils ont, d'ailleurs, justifier cette retenue de 20 fr. qu'il faisait sur un vase, prétendu par devant le Tribunal que si le vase qu'il a cassé dans sa bouchette n'a pas été enfoncé, c'est grâce à son influence.

Mais qui n'est guère flatteur pour le vétérinaire chargé du service sanitaire, pas plus que pour les autres bouchers et collègues de M. Cauchie.

Noeux-les-Mines. — Hippolyte Capron, 23 ans, ouvrier mécanicien, demeurant dans la faubourg d'Arras à Béthune, était en train de poser les chevrons et lattes sur la maison de Noeux-les-Mines quand tout-à-coup il perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de plus de 12 mètres. Dans sa chute il est blessé très grièvement. Après avoir reçu les premiers soins du docteur Lecouvreur, le blessé a été transporté à l'hôpital de Béthune.

Auchel. — Quatre blessés, le sieur, receveur à la fosse n. 5 des mines de Marles à Auchel, a été temporaire entre 2 berlines dans la voiture Jean-Midi et a eu la brûlure gauche fracturée.

Bailly. — Le fils de Bailly sera tiré le dimanche 11 et les 12, 13 et 14 juillet prochain, elle promet d'être brillante. Une fête musicale et militaire, à laquelle de nombreuses sociétés ont déjà leur adhésion, animera la fête. De nombreux marchands foraines et ambulantes ont fait également leur demande pour la circonstance.

Lens. — Quoi qu'il nous soit donné d'enregistrer fréquemment les succès de l'école Campan, nous ne pouvons nous dispenser de signaler ceux que Mlles Blanche Caignon, Julie Cassouville, Pauline Jaminet, Mathilde Lebourgne, Martha Mauzre et Julie Merinck, élèves de cette école, et bien dirigée par Mme Demailly, viennent d'obtenir le brevet de capacité. Nous profitons de l'occasion pour dire que deux autres jeunes Lensoises, Mlles Berthe Prouvost, élève d'une des écoles de Douai, et Jeanne Salvetat, viennent également, après un brillant examen, d'obtenir le brevet. Nos compliments, aux maîtresses et aux élèves.

Liévin — La Grande harmonie des mines de Liévin que dirige si artistement M. Gustave Renard, officier d'académie, se fera entendre le quatorze juillet prochain sur le boulevard de Paris, de deux heures du soir et exécutera les morceaux suivants :

1. Le carnaval passe, X... — 2. Ouverture de barbiana, Wallace — 3. Jean qui pleure et Jean vaut rit, polka pour deux pistons, Labit — 4. Andrée Chénier, L'Avégne — 5. Le Roi de Dépolin, Lec. Dec — 6. Grenade, bolero, Pironelle — 7. Entr'acte et Marche aupiteda de Lohengrin, Richard Wagner — 8. Grande polka pour deux pistons.

Liévin — Deux procès-verbaux pour ivresse on été dressés à la charge du nommé Bazier Louis, mineur, âge de 40 ans, domicilié à Lorrin, rue Victor Hugo.

Liévin. — Mercredi dans la soirée, le nommé Louis Dumortier, 14 ans, ouvrier mineur demeurant à Liévin, rue Victor Hugo, se trouvait en compagnie dans son domicile. On ignore les causes de ce suicide. Dernière laisse une veuve et huit enfants.

SAINT-OMER

Fête du 8e de ligne (anniversaire de Solférino). — Favorisé par un temps splendide, la fête du 8e de ligne qui a eu lieu jeudi a été très brillante.

Elle a débuté hier soir par une magnifique retraite aux flambeaux.

La musique du 8e et les trompettes du 21e dragons, jouant et sonnant alternativement, ont parcouru au milieu d'une grande foule les principales rues de la ville.

Des torches ou des lanternes vénitiennes portées par plus de 200 soldats rendaient tout le parcours en prodiguant un effet féerique.

Ce matin à 8 heures 1/2 le régiment a été passé en revue par M. le colonel Lecomte, et a fait après des manœuvres sitôt près de la caserne de l'Espinette.

Le défilé a eu lieu ensuite au son de la musique et des clairons, très beau de correction et de belle allure militaire.

Rentré dans la cour de la caserne le colonel fait masser le régiment en carre et il adressa à ses hommes une allocution vibrante et chaleureuse.

A 9 heures 1/2, a eu lieu à la basilique Notre-Dame une messe funèbre en l'honneur des officiers, sous-officiers et soldats morts.

L'après-midi, dès une heure et demie, la foule commençait à affluer vers l'Esplanade où devait avoir lieu la fête proprement dite. Le drapeau à l'honneur de M. le colonel et sous-officiers du 8e, aucun désordre ne s'est produit et toutes les excursions furent bientôt envahies.

Dans l'assistance qui était très nombreuse, outre M. le général Courbassier et tous les officiers de la garnison, se trouvaient M. Bréhel, sous-préfet, M. Fournier, président du Conseil, M. Testart, procureur de la Republique, M. Bouchez, maire d'Arcelle, adjoint au maire, et un grand nombre de fonctionnaires et de notabilités de la ville et des environs.

A deux heures 1/2 les manœuvres ont recommencé. Le maniement d'armes par les élèves aspirants a été très admiré.

La public se découvre respectueusement.

L'excellente musique du 8e qui, pendant toute la durée de la fête, a sans cesse charmé les oreilles du défilé, précède la batterie de tambours et les clairons. Ces étendards sont portés par des officiers et sous-officiers flanqués de sous-officiers.

Après avoir fait le tour du terrain réservé les porte-étendards se placent sur une seule ligne et, au commandement s'avancent sous un ordre admirable jusqu'à quelques mètres des autorités.

Chaises de Jardin : Galeries Lilloises.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 24 juin 1897

Présidence de M. Martin, vice-président.
Ministère public : M. Prudhomme, substitut.

LILLE

Exploits d'ivrogne. — Pierre-Léon Dupuis, 21 ans, charretier, forcement *atteint* par le tableau et les libations du lundi, entra vers neuf heures du soir à l'estaminet Long, rue de Juliers et demanda à boire.

La servante, Elise Caron, le voyant ivre, refuse de lui servir à boire, comme c'était son devoir. Mais ce n'était pas l'affaire de notre ivrogne qui se fâche et frappa la jeune fille, ce qui amena l'intervention de la police qui, en le charrettant, fit rébellion.

Le coût de ces exploits a été fixé à un mois de prison, 5 francs d'amende et les frais du procès.

Rébellion. — Dimanche dernier, vers neuf heures 1/2, Mme Leclercq, demeurant rue de Paris, cour des Sols, 6, partait chercher son fils, qu'elle trouvait à l'estaminet de la Société « La Sociale », en compagnie du nommé Edmond-Paul Devos, 19 ans, fabrantier.

Le fils, après s'être fait tirer l'oreille pour suivre sa mère, et, sur les conseils de son camarade, l'accompagna pourtant jusqu'à la porte de la maison où les avait si de force entra dans le logis de Mme Leclercq, qui refusait de l'y recevoir.

Le jeune Devos s'empara de la porte-monnaie que cette dame portait dans la poche droite de son tablier. Aux cris de cette dernière, deux hommes se saisirent du jeune Devos qui se mit à frapper pour se sauver.

L'agent Berthe arriva et voulut l'arrêter, mais Devos fit résistance et frappa à coups de pied sur lui.

Le tribunal l'a condamné à 4 mois de prison.

ROUBAIX

Outrage. — L'agent souffleur ayant surpris Marie-Adeline Laurent raccolant les passants sur un des trottoirs de la gare, notre belle héroïne de bas étages et la mit au violon. Celle-ci l'en...voya à la balancoire en lui reprochant de l'empêcher de se livrer à son petit commerce quand il lui plaisait, les autres courir.

La fille Laurent fera dix jours de prison.

Violences. — Sur l'appel de M. Van Merris, marchand de lait à la Chapelle d'Armentières, qui passait en voiture, donne la passage libre au véhicule.

Pris de même mauvaise humeur, les deux chambrées qui tamponnait la voiture et brisait les brancards. Le cheval affolé partait au galop, mais la voiture était réduite en miettes. Les deux chambrées qu'il contenait étaient jetées çà et là au milieu de la voie ferrée.

C'étaient M. Van Merris qui a eu des côtes fracturées et l'omoplate brisée. Il n'est pas encore complètement rétabli ; M. Van Merris a perdu plusieurs mois, ainsi du garder le lit pendant trois semaines et deux jeunes garçons d'une dizaine d'années, les frères Dorenmont qui ont eu quelques blessures, moins à souffrir que leurs compagnons de voyage.

M. Prudhomme, substitut, requiert une peine exemplaire contre le garde-barrière qui n'avait pas à se plaindre de trop de service puisqu'il ne travaillait que de neuf heures du matin à neuf heures du soir.

M. Gervais défendait les frères Dorenmont.

M. Prudhomme a demandé un délibéré pour le jugement être rendu à huitaine.

Tribunal Civil de Lille

Les décrets des immeubles situés dans les ports de la Deûle

Contrairement à ce qui avait été dit, le jugement dans cette affaire n'a pas été prononcé jeudi.

On dit, au Palais de Justice, que la Ville perdra son procès ; le tribunal reconnaîtra en principe bien fondées les demandes en restitution des droits perçus, tout en ordonnant une expertise pour fixer le montant des sommes indûment perçues.

Cette jurisprudence est d'ailleurs conforme à celle de la Cour de cassation dans plusieurs affaires à peu près analogues.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

UN FRÈRE FRAPPEUR

Vieux-Condé. — Hier est venue devant le Tribunal correctionnel de Valenciennes l'affaire pour coups et blessures volontaires de Bobo Daniel, frère maréchal à l'école privée de notre commune, dont nous avons soumis récemment certaines sévices.

Les enfants appelés à témoigner ont été unanimes à déclarer que le « chef frère » usait à leur égard de manières violentes. Si un élève n'était pas sage « on l'a faisait mal son devoir, le congréganiste frappait, tantôt sur la tête, les mains, les cuisses, pour rétablir l'ordre.

Il reconnaît d'ailleurs lui-même les faits qui lui sont reprochés et avoir frappé « légèrement certains élèves dissipés.

Il s'excuse en disant qu'il fésait « comme les autres », ce qui tendrait à faire croire que le système disciplinaire de l'établissement se serait résumé par l'application ordinaire de châtiments corporels.

M. Foulle, Substitut, Procureur de la République, qui occupait le siège du ministère public, s'appuie brièvement les faits reprochés au prévenu, et prend avoir frappé les élèves confiés à son surveillance pour ne pas les punir.

M. Thellier de Poncheville, qui présente la défense du prévenu, plaide les circonstances atténuantes.

Le tribunal, après en avoir délibéré, déclare le frère-maître, Bobo Daniel, instituteur à l'école privée de Vieux-Condé, convaincu du fait de coups et blessures volontaires, en présence d'un âge (il est né le 24 mai 1879) lui accorde le bénéfice des circonstances atténuantes. En conséquence, le frère inculpé est condamné à 50 francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

Tribunal correctionnel de St-Omer

Audience du 23 juin 1897

Bris de clôture, coups volontaires et ivresse. — Charles Lebègue, âgé de 29 ans, manœuvre, demeurant à Journy, 40 jours de prison, 5 francs d'amende.

Violences volontaires. — François Petort, âgé de 48 ans, cultivateur à St-Omer-Capelle, 25 fr. d'amende.

Mendicité en réunion. — Joseph Abecle, âgé de 60 ans, sans profession ni domicile, 8 jours de prison. — Léopold Prévost, âgé de 18 ans, sans profession ni domicile, 6 jours de prison.

Coups et blessures volontaires, outrages à un magistrat de l'ordre administratif et privesse. — Alphonse Lemaire, âgé de 23 ans, terrassier, demeurant à Martin-au-Sart, 15 jours de prison et 5 francs d'amende.

Coups volontaires. — Charles Sourd, âgé de 35 ans, journalier à St-Martin-au-Laert, 25 francs d'amende.

Vol. — Joseph Bomble, âgé de 18 ans, journalier, demeurant à Bonningues-les-Ardres, 15 jours de prison.

Marie Prochet, âgée de 28 ans, ménagère à Marc-St-Liévin, 6 jours de prison.

Port d'arme prohibé. — Marie Devin, âgé de 35 ans, charpentier à Warrant, 16 fr. d'amende.

Délit de chasse. — Eugène Beauclet, 21 ans, journalier, demeurant à Esquerdes.

Tribunal correctionnel de Béthune

Audience du 23 juin 1897

PRINCIPALES AFFAIRES

Dehaisne Auguste, 45 ans, usinier à Bergnettes, pour vol, 40 jours.

Guisse Gustave, 35 ans, cabaretier à Courcelles-les-Lens, pour violences, 2 mois.

Dervaux Jules, 38 ans, manœuvre de maçon, à Seclin, pour vol, 6 mois.

Nouvelles à la Main

On a offert a Champoireau un billet pour assister, lui, as « dame » et ses « demoiselles » à l'ascension d'un ballon.

— Il s'agit, s'informe-t-il d'un ballon captif ?

— Non, d'un ballon libre.

Champoireau, très perplexe :

— Peut-être un peu trop libre pour des jeunes filles ?...

KERMESSES

27 juin. — Saint-Etienne (Lille). Gondecourt. Loos Mons en Pévèle, Templeuve, Bauvin. Illies, Monsen-Barœul, Marquette, Lesquelles, Lomme.

PETITE CORRESPONDANCE

Cuesilier. — Vous saurez appelé en novembre prochain pour être renvoyé avec les autres dispensés vers le 20 septembre 1898. — *Un lecteur assidu :* Il n'y a pas encore de médaille, donc pas de ruban. En tout cas, il ne faudrait pas payer pour avoir le droit de porter le ruban. — *P. S.* : Oui.

LE FACTEUR.

CONVOCATIONS

Union fraternelle des Combattants de 1870-71. — La Commission de la Société l'Union fraternelle des Combattant de 1870-71, de l'armée active, rappelle aux sociétaires qu'ils ont à se prononcer immédiatement sur lieu le dimanche 27 courant à 6 heures précises du soir. Présence indispensable.

Etat-Civil de Roubaix

du 24 juin

Naissances. — Jules Gressier, rue Saint-Roch, 7 — Jules Deguinne, rue de Hommages, cour Sonnans, 7 — Urbain Alberghe, rue Turgot, 49 — Emile Dupouy, rue Jeanne d'Arc, 19.

Décès. — Louis Nocisin, 39 ans, rue de Naples, 70 — Flore Demoestre, 14 mois, boulevard Gambetta, 98 — Jules Dupuis, 21 ans, rue Jean Bernard, cour Boyaval, 11 — Scet, présenté sans vie, *rue du Tilleul, cour Loridan, 12* — François Delbart, 52 ans, rue Gambetta 180 — Philippe Chantry, 58 ans, rue St-Louis, 3.

**